

Annexe

PACTE TERRITORIAL
POUR L'INSERTION
DE SEINE-ET-MARNE

2011-2013

Sommaire

PRÉAMBULE

I. L'optimisation du dispositif au service des parcours d'insertion

- I.1. Les conventions de gestions
- I.2. La convention d'instruction, d'orientation et du droit à l'accompagnement des allocataires du R.S.A.
- I.3. L'aide personnalisée de retour à l'emploi
- I.4. L'articulation entre le P.D.I.L.E. et le P.T.I.

II. Garantir le développement de l'offre d'insertion professionnelle en dynamisant le parcours d'insertion des bénéficiaires du R.S.A.

II.1. Dynamiser les parcours d'insertion

- II.1.1. Partager les connaissances des dispositifs d'insertion, d'emploi et de formation*
- II.1.2. Optimiser l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A.*
- II.1.3. Offrir une palette d'outils d'insertion permettant l'accès à l'emploi*
- II.1.4. Améliorer l'accès des bénéficiaires du R.S.A. aux actions de formation*
- II.1.5. Renforcer les liens entre l'insertion par l'activité économique, les prescripteurs et les entreprises*

II.2. Accéder au marché de l'emploi

- II.2.1. Faciliter l'accès au service public de l'emploi*
- II.2.2. Élargir la clause d'insertion dans les marchés publics*
- II.2.3. Renforcer les plates-formes d'accès à l'emploi*
- II.2.4. Accompagner les bénéficiaires du R.S.A. dans l'emploi*

III. Favoriser l'accès aux droits des bénéficiaires du R.S.A.

- III.1. Apprendre à se déplacer autrement
- III.2. Lutter contre la précarité énergétique
- III.3. Développer l'accès à la culture et aux loisirs
- III.4. Faciliter les modes d'accueil
- III.5. Améliorer l'accès aux soins

IV. Gouvernance du dispositif

- IV.1. Valorisation financières des actions mises en place dans le cadre du P.T.I.
- IV.2. Évaluation d'une fiche projet
- IV.3. Gouvernance du pacte
- IV.4. Pilotage du dispositif
 - IV.4.1. Pilotage du pacte*
 - IV.4.2. Pilotage pour chaque action*
- IV.5. Évaluation du pacte
- IV.6. Durée et révision du pacte
 - IV.6.1. Durée*
 - IV.6.2. Révision du pacte*

LEXIQUE

Préambule

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.) confirme le pilotage des politiques d'insertion au Département et introduit un nouvel outil de coordination des politiques d'insertion : le pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.).

Figurant parmi les principales recommandations du Grenelle de l'insertion, ce nouveau dispositif a pour objectif de donner davantage de cohérence dans la coordination des actions d'insertion, pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.S.A., au sein d'un même département, et d'en redéfinir le cas échéant les modalités d'articulation. Il s'agit, au-delà de la définition des rôles et des responsabilités de chacune des collectivités territoriales, de mobiliser des acteurs jusqu'à présent moins impliqués dans les dispositifs d'insertion pour relancer l'action départementale en faveur de l'emploi et de la formation, au travers d'un document de travail contractuel qui traduit l'engagement des signataires.

Conclu pour la période 2011-2013 entre le Département, la Région, Pôle emploi et l'État, en raison de leurs compétences respectives en matière d'insertion, de formation professionnelle et d'emploi, le pacte territorial pour l'insertion de Seine-et-Marne témoigne de la volonté des signataires de travailler ensemble à la mise en œuvre d'orientations et d'actions partagées. Tout au long de son élaboration, de nouveaux signataires pourront rejoindre la démarche du pacte, comme les acteurs de l'insertion par l'activité économique, les missions locales, les maisons de l'emploi et de la formation, les chambres consulaires et les partenaires sociaux, mais aussi les instances techniques et politiques du pacte.

Partant du postulat que "nul n'est inemployable", le Département de Seine-et-Marne vise à développer des actions d'insertion avec ses partenaires dans une logique de mise en parcours des bénéficiaires du R.S.A., partant de l'étape à laquelle chacun se situe pour tendre vers un emploi durable. Ainsi, l'objectif stratégique poursuivi par ce pacte territorial pour l'insertion est bien de permettre l'insertion durable dans l'emploi des bénéficiaires R.S.A..

On retrouve également cet engagement dans le programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion (P.D.I.L.E.) 2010-2012, voté en mai 2010. En effet, le Département place au centre du dispositif d'insertion les bénéficiaires du R.S.A. en leurs apportant, d'une part, un panel de mesures vers l'emploi et, d'autre part, de nombreuses actions spécifiques afin de leurs faciliter leur insertion professionnelle.

Ainsi, ce P.T.I. se veut un document ayant deux ambitions majeures :

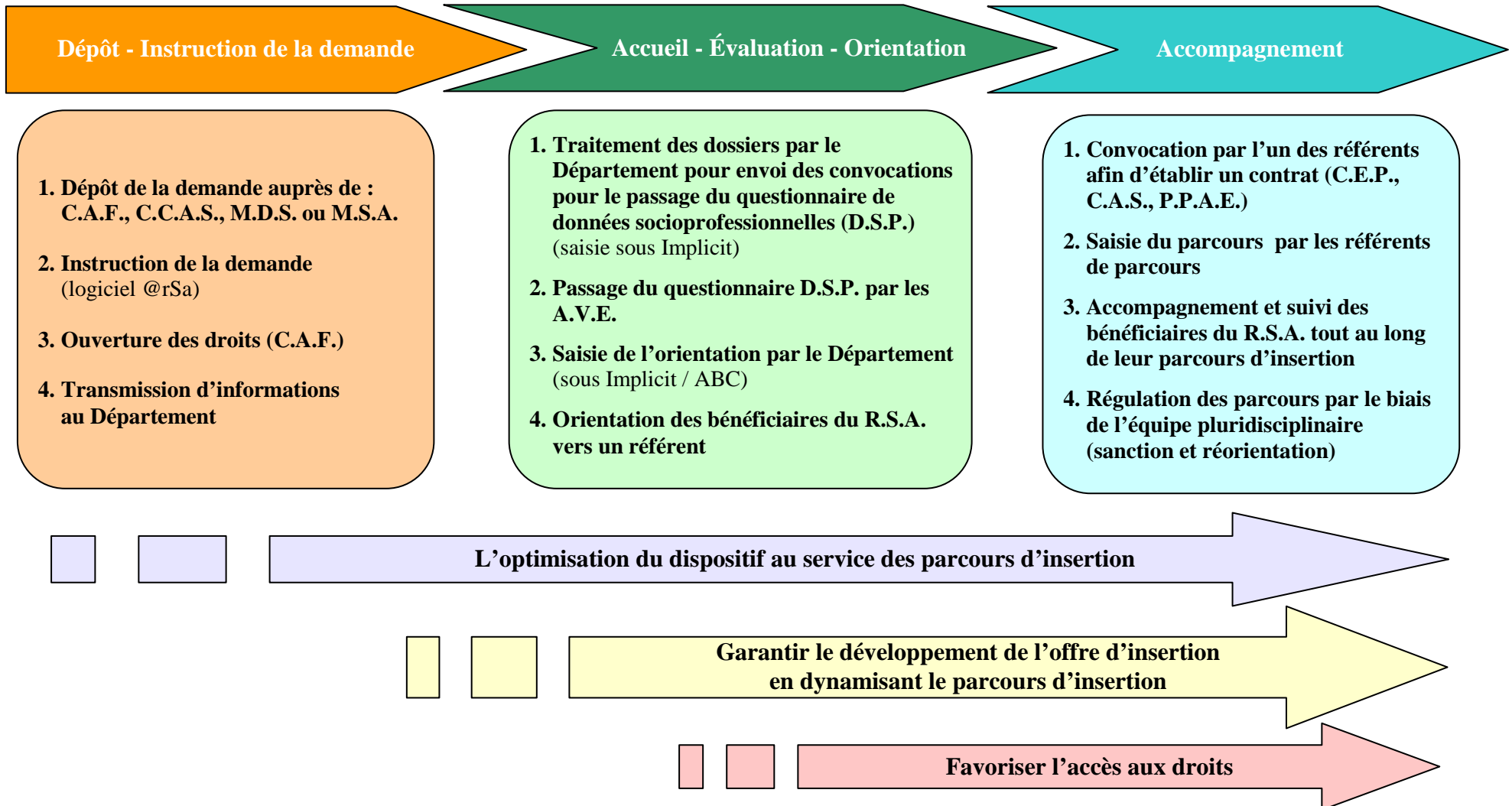
1. Mieux coordonner les actions menées à destination des publics en difficulté, en particulier pour les bénéficiaires du R.S.A.. S'appuyant sur l'expérience de chacun, il propose des initiatives concrètes dans les domaines de l'insertion, la formation et l'emploi avec pour objectif commun, faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. inscrits dans un parcours d'insertion.
2. Formaliser l'engagement des signataires en matière d'objectifs, de moyens et d'évaluation pour la mise en œuvre d'une politique d'insertion offensive d'aide au retour à l'emploi.

Face à ce véritable défi, le Département a défini avec l'ensemble de ses partenaires, quatre priorités qui constitueront le socle de ce P.T.I. :

1. **Optimiser le dispositif au service des parcours d'insertion** : la loi du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A. a prévu la signature de conventions (pour la gestion, l'orientation et l'accompagnement) afin de définir les modalités de coordination des actions et des engagements humains et financiers des parties signataires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.S.A.. Afin de faciliter leur l'insertion professionnelle, cette même loi crée l'aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.) ainsi que l'articulation entre le programme départemental d'insertion et le pacte territorial pour l'insertion.
2. **Garantir le développement de l'offre d'insertion professionnelle en dynamisant le parcours d'insertion des bénéficiaires du R.S.A.** : pour permettre une insertion durable dans l'emploi, il est nécessaire de proposer aux bénéficiaires, différents outils permettant de lever les derniers freins à l'insertion tout en développant leurs compétences et/ou capacités professionnelles. Différentes étapes de parcours sont ainsi proposées en fonction des besoins des bénéficiaires du R.S.A..
3. **Favoriser l'accès aux droits des bénéficiaires du R.S.A.** : il n'est pas considérable d'envisager l'insertion uniquement sous un aspect professionnel. C'est pourquoi ce thème traitera de l'accès des droits des bénéficiaires du R.S.A. tant sous l'angle du logement que de la mobilité ou encore de l'accès aux soins. En effet, la finalité d'un parcours d'insertion bien réussi passe aussi par des étapes de consolidation de la vie.
4. **Mettre en place une gouvernance partagée du dispositif** : la mise en place d'une gouvernance partagée est un enjeu pour renforcer l'efficacité des politiques menées. Cette dernière partie présentera la gouvernance globale du dispositif ainsi que les différents engagements des partenaires investis dans le parcours d'insertion des bénéficiaires du R.S.A..

A travers ce pacte territorial pour l'insertion, le Département dont l'emploi n'est pas une compétence obligatoire, se mobilise avec l'ensemble des signataires pour l'intérêt des bénéficiaires du R.S.A. à retrouver une situation professionnelle stable et durable. En effet, le fil conducteur est d'assurer la continuité des parcours des bénéficiaires du R.S.A. vers l'emploi durable en décloisonnant les dispositifs d'action sociale et d'insertion professionnelle.

SCHEMA DESCRIPTIF D'UN PARCOURS D'INSERTION



Les référents R.S.A. sont : des accompagnateurs vers l'emploi (A.V.E.), des accompagnateurs spécialisés de 4 types (pour les bénéficiaires reconnus travailleurs handicapés, ou rencontrant de légers problèmes psychologiques, ou jeunes diplômés, ou ayant créé leur entreprise et restant dans le dispositif), les Maisons départementales des solidarités (M.D.S.), Pole emploi, les missions locales et la C.A.F.. En fonction des référents, la saisie des parcours s'effectuent sur les différents logiciels (ABC / Implicit) et à partir d'éléments issus de Cafpro et du D.U.D.E.

Les contrats sont : le contrat d'engagement professionnel (C.E.P), le contrat d'accompagnement social (C.A.S) et le projet personnalisé d'accès à l'emploi (P.P.A.E).

I. Optimiser le dispositif au service des parcours d'insertion

La gestion de masse du dispositif R.S.A. (augmentation du nombre de bénéficiaires due aux conséquences de la crise économique et intégration des anciens allocataires de l'allocation de parent isolé (A.P.I.)) et la pluralité des acteurs nécessitent une circulation fluide et transparente d'informations entre les différentes institutions.

Des actions menées au niveau nationale mais aussi à l'échelle de la Seine-et-Marne sont toujours en cours afin de permettre, par exemple, une intégration automatique des données transmises par la Caisse nationale d'allocations familiales (C.N.A.F.) et supposant donc une stabilité du fichier source ou bien la mention d'informations, telle que l'adresse, afin de pouvoir exploiter les fichiers de Pôle emploi.

Un comité de pilotage et de suivi, piloté par le Département et rassemblant les différents partenaires concernés, coordonne et impulse les actions à mener afin d'optimiser le dispositif et permet également d'être un lieu d'échange d'informations interinstitutionnelles.

Ce comité de pilotage ainsi que les différents acteurs s'appuient sur l'ensemble des conventions qui régissent le dispositif.

I.1. LES CONVENTIONS DE GESTION

Elles ont été signées courant 2009, entre le Département et les organismes payeurs afin de définir les conditions de gestion de l'allocation R.S.A..

Elles visent à mettre en œuvre la gestion financière et administrative du dispositif (le calcul des droits, le versement de la prestation ou encore la mise à jour du dossier des bénéficiaires).

Par ailleurs, les organismes payeurs fournissent au Département les données statistiques qui lui permettent de piloter et d'adapter la politique d'insertion sur le territoire.

<p>Pilotage : Département de Seine-et-Marne Co-pilotage : C.A.F. (Caisse d'allocations familiales) et M.S.A. (Mutualité sociale agricole) Échéance : 31 décembre 2013 Indicateurs de suivi : comité de pilotage toutes les 6 semaines</p>

I.2. LA CONVENTION D'INSTRUCTION, D'ORIENTATION ET DU DROIT À L'ACCOMPAGNEMENT DES ALLOCATAIRES DU R.S.A.

Fort de son expérience en matière d'accompagnement des bénéficiaires du R.M.I. et d'une importante volonté de mobiliser son réseau de partenaires, le Département de Seine-et-Marne a mis en œuvre, avec les signataires, une première convention qui a été approuvée par l'Assemblée départementale le 20 novembre 2009, puis renouvelée le 17 décembre 2010 pour une durée de 3 ans.

Cette convention est l'une des pièces maîtresses du nouveau dispositif généralisant le R.S.A. et réformant les politiques d'insertion. Elle porte sur les principes d'organisation de l'orientation et de l'accompagnement des bénéficiaires, depuis le dépôt de leur dossier jusqu'à leur orientation professionnelle et/ou sociale. L'objectif de cette convention est, d'une part, d'apporter un service de qualité aux bénéficiaires et, d'autre part, de définir l'ensemble des étapes qui doivent concourir à mettre en œuvre un parcours d'accompagnement réactif et adapté aux perspectives d'insertion des personnes.

Elle précise notamment les lieux de dépôt, les modalités d'accueil et d'instruction des demandes pour les bénéficiaires ainsi que l'organisation du dispositif d'orientation. Elle définit également les critères d'orientation sur lesquels s'effectue la proposition du référent unique, soit dans le champ professionnel, soit dans le champ social. De plus, elle détermine les offres de service des différents signataires et leur champ d'intervention dans le dispositif d'accompagnement.

Pilotage :	Département de Seine-et-Marne
Co-pilotage :	Pôle emploi, C.A.F., M.S.A., Union départementale des centres communaux d'action sociale (U.D.C.C.A.S.), Unité territoriale de Seine-et-Marne de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (D.I.R.E.C.C.T.E.)
Échéance :	31 décembre 2013
Indicateur de suivi :	comité de pilotage toutes les 6 semaines

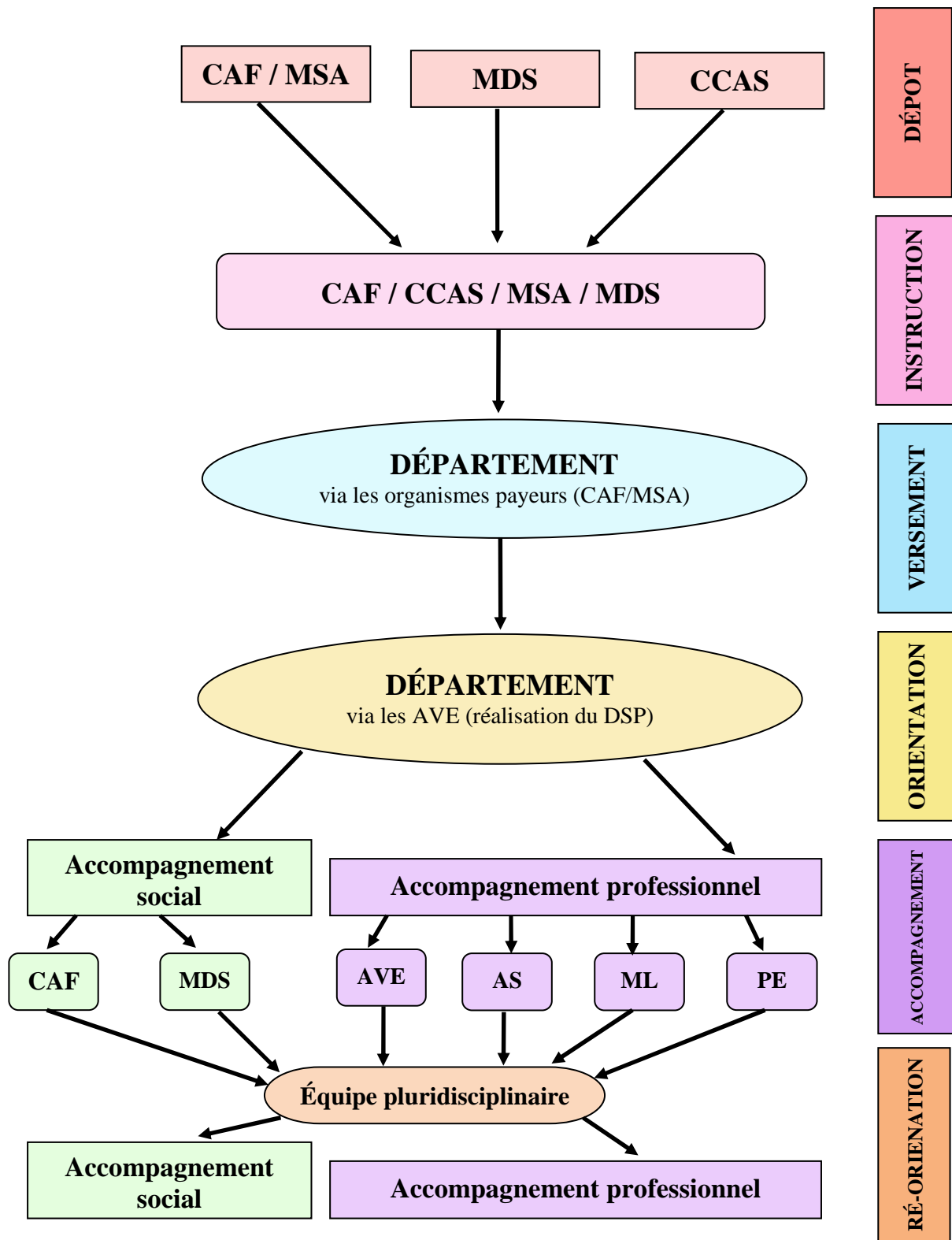
De manière schématisée est présenté ci-après le dispositif d'orientation du parcours d'insertion. Il est spécifique au Département et a été construit avec l'ensemble des partenaires institutionnels concernés.

Il permet la mise en œuvre de l'objectif prioritaire de retour à l'emploi, fondée sur une activation des politiques d'insertion.

En effet, depuis la loi du 1^{er} décembre 2008 relative à la généralisation du R.S.A., le Département a concentré son effort d'insertion à destination des bénéficiaires du R.S.A., en particulier sur le volet "insertion professionnelle" :

- en élaborant un nouveau programme départemental d'insertion pour une durée de trois ans,
- en organisant l'orientation des bénéficiaires du R.S.A. vers les différents référents,
- en renforçant son effectif affecté à l'accompagnement par la mise en place de moyens spécifiques.

DISPOSITIF D'ORIENTATION DU PARCOURS D'INSERTION



DSP : questionnaire de données socioprofessionnelles
MDS : Maison départementale des solidarités
AVE : accompagnateur vers l'emploi

AS : accompagnateur spécialisé
ML : mission locale
PE : Pôle emploi

I.3. L'AIDE PERSONNALISÉE DE RETOUR À L'EMPLOI DÉPARTEMENTALE

La loi sur le R.S.A. a institué une aide personnalisée de retour à l'emploi (A.P.R.E.). Il s'agit d'un nouvel outil qui permet, d'une part, de lever les freins à la reprise d'activité et, d'autre part, de couvrir tout ou partie des coûts exposés à l'occasion de la prise ou la reprise d'une activité professionnelle, que ce soit sous la forme d'un **emploi**, du suivi d'une **formation** ou de la **création d'une entreprise**. Il peut s'agir de dépenses de transport, d'habillement, de logement, d'accueil des jeunes enfants,... Cette aide s'adresse aux bénéficiaires du R.S.A. ou ayant repris une activité récente. Elle est débloquée en quelques jours et son montant dépend des besoins de la personne. Enfin, dans un souci d'harmonisation des règles de gestion sur l'ensemble du territoire, un règlement départemental a été élaboré.

Pilotage : État, via la D.I.R.R.E.C.T.E.
Co-pilotage : Pôle emploi, association INITIATIVES 77, Département de Seine-et-Marne
Échéance : annuel
Indicateurs de suivi : comité d'engagement bimensuel et comité de pilotage tous les 6 mois

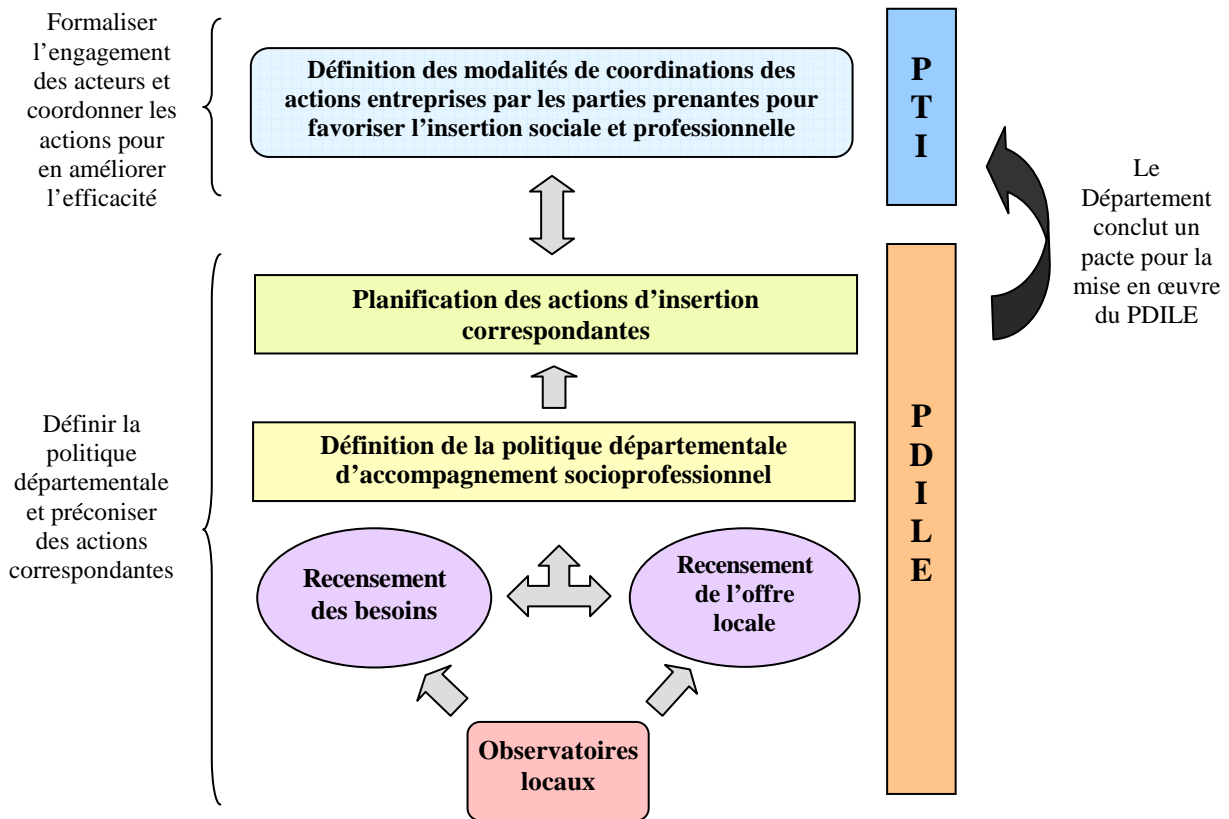
I.4. L'ARTICULATION ENTRE LE P.D.I.L.E. ET LE P.T.I.

20 ans après la loi du 1^{er} décembre 1988 ayant mis en place le revenu minimum d'insertion (R.M.I.), la loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (R.S.A.) et réformant les politiques d'insertion prévoit que *"le Conseil Général délibère avant le 31 mars de chaque année sur l'adoption ou l'adaptation du programme départemental d'insertion (P.D.I.). Celui-ci définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion, l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes"* (article L263-1 du Code de l'action sociale et des familles (C.A.S.F.) introduit par l'article 15 de la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le R.S.A. et réformant les politiques d'insertion).

L'article L263-2 du C.A.S.F. prévoit *"Pour la mise en œuvre du P.D.I., le Département conclut avec les parties intéressées un pacte territorial pour l'insertion (P.T.I.)..."* "il définit notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires". Ainsi, le P.T.I. instaure une nouvelle gouvernance territoriale pour développer une politique d'insertion départementale définie entre les différents partenaires institutionnels ayant des compétences dans les champs de l'emploi, de la formation, du développement économique, du sanitaire et du social.

Afin d'appréhender cette nouvelle architecture, une présentation schématique de ces deux dispositifs est exposée ci-après. Elle reprend pour chaque dispositif, les grands axes et les déclinaisons associées.

ARTICULATION ENTRE LE PDILE ET LE PTI



Le dispositif R.S.A. s'articule autour de trois types d'outils majeurs. Deux d'entre eux prennent la forme de documents contractuels qui déclinent les grandes orientations à mettre en œuvre par les partenaires signataires. Le P.D.I., de part son caractère opérationnel tant par la liste des actions qu'il comporte que par les engagements financiers qu'il transcrit, est propre au Département. Afin de comprendre les enjeux recouverts par chacun, un tableau de synthèse reprend ci-dessous, les grandes lignes directrices.

LES ENJEUX DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PERMETTANT LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF R.S.A.

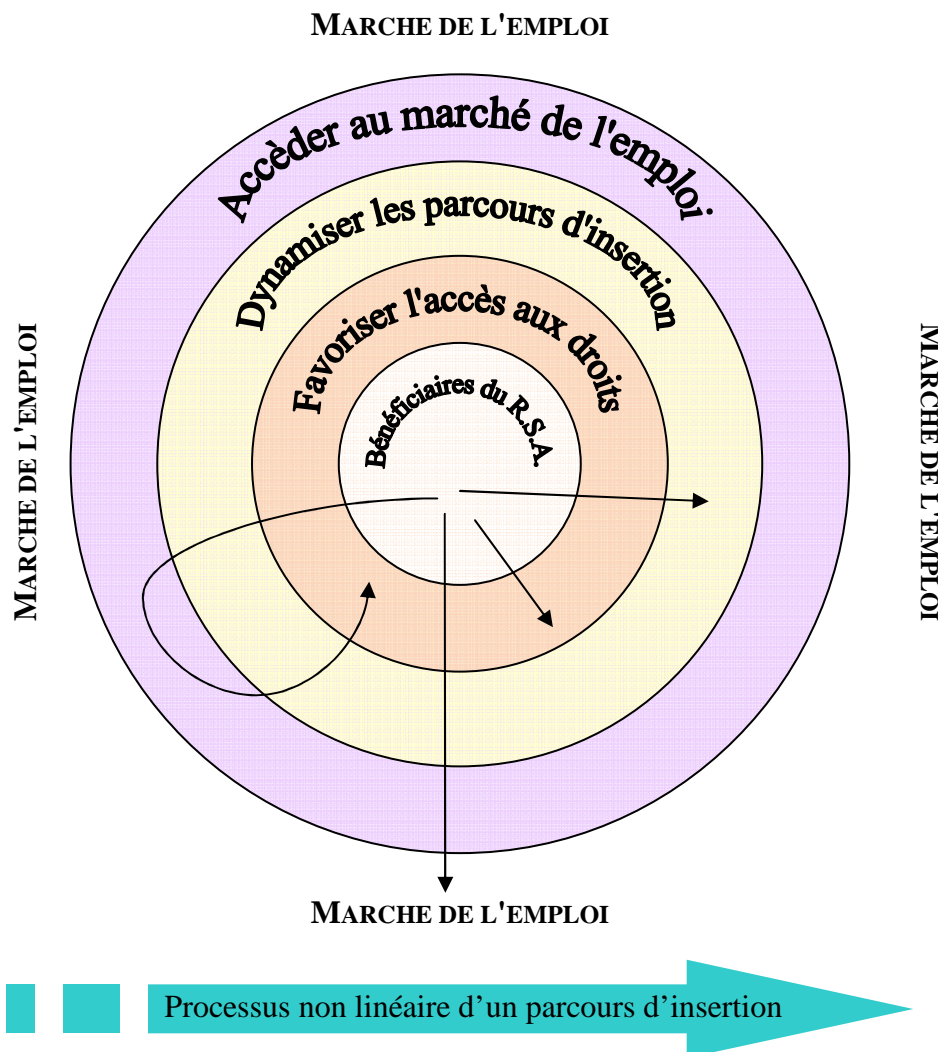
		Document d'orientation			
P.T.I.		Définit les priorités partagées en matière d'insertion sociale et professionnelle	Définit les engagements de chaque partenaire volontaire pour mener à bien les orientations et objectifs du PDI	Département et partenaires élargis	
P.D.I.		Document départemental à visée stratégique et opérationnelle		Département	
		Organise l'offre en fonction des besoins des bénéficiaires du R.S.A.	Définit les moyens à mettre à disposition des bénéficiaires du R.S.A.		
DISPOSITIF DE GESTION		Documents qui définissent l'organisation et la gestion du R.S.A.			Département, État, C.A.F. et M.S.A.
		Conventions de gestion	Convention IODA*	Conventions partenariales	

* I.O.D.A : convention d'instruction, d'orientation et du droit à l'accompagnement des allocataires du R.S.A.

II. Garantir le développement de l'offre d'insertion professionnelle en dynamisant le parcours d'insertion des bénéficiaires du R.S.A.

La volonté politique du Département est de placer le bénéficiaire du R.S.A. au cœur du dispositif d'insertion, dans une "logique de parcours" afin d'adapter au mieux les réponses aux problématiques rencontrées.

Il existe plusieurs niveaux d'actions menées dans le cadre d'un parcours d'insertion afin de ramener les bénéficiaires du R.S.A. vers le champ de l'emploi. Les grandes étapes sont représentées dans le schéma ci-dessous. Il identifie les trois grands axes pouvant être mobilisés en fonction du projet professionnel et des difficultés des bénéficiaires. En effet, l'objectif est bien de construire l'employabilité de chaque bénéficiaire du R.S.A. afin de maintenir une dynamique de parcours pour accéder à un emploi, même si ces derniers ne sont pas linéaires.



Pour ce faire, le Département souhaite améliorer la qualité de son dispositif d'insertion en s'appuyant notamment sur des approches partenariales avec l'ensemble des acteurs du champ de la formation, de l'entreprise, et de l'insertion socioprofessionnelle.

Ainsi, les thèmes développés dans les parties II et III reprennent les grands axes identifiés du parcours d'insertion. Dans chaque partie, chaque action est présentée sous la forme de fiche-projet (action à construire) ou de fiche-action (action à développer ou à essayer sur l'ensemble du département).

II.1. DYNAMISER LES PARCOURS D'INSERTION

L'un des objectifs du pacte territorial pour l'insertion est de dynamiser les parcours d'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. avec l'ensemble des partenaires signataires. Cette dynamisation passe par la mise en place d'actions diverses afin, d'une part, de favoriser le développement des compétences et, d'autre part, d'augmenter les capacités des bénéficiaires du R.S.A. à accéder à un emploi durable. L'accent est ainsi porté sur des actions spécifiques de mobilisation vers l'emploi qui permettent, en parallèle d'un accompagnement, de résoudre les derniers freins pour parvenir à un travail.

Fiche-PROJET n° II.1.1.

Partager les connaissances des dispositifs d'insertion, d'emploi et de formation

Fiche-ACTION n° II.1.2.

Optimiser l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A.

Fiche-ACTION n° II.1.3.

Offrir une palette d'outils permettant l'accès à l'emploi

Fiche-PROJET n° II.1.4.

Améliorer l'accès des bénéficiaires du R.S.A. aux actions de formation

Fiche-PROJET n° II.1.5.

Renforcer les liens entre l'insertion par l'activité économique, les prescripteurs et les entreprises

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-PROJET n° II.1.1.</u></p> <p style="text-align: center;">Partager les connaissances des dispositifs d’insertion, d’emploi et de formation</p>
<p>Descriptif</p>	<p>Sur le département, on distingue d’une part une diversité de services et de dispositifs de droits communs portés par l’État, les partenaires sociaux et les collectivités territoriales et, d’autre part, plusieurs approches du public en fonction de leur statut. Il s’agit d’assurer la mise en œuvre d’un pilotage coordonné qui permettra de partager une vision globale de la réalité des territoires mais aussi donnera à connaître la nature des différents dispositifs. Ainsi, les partenaires pourront développer une connaissance du tissu social local (chiffres et statistiques permettant d’anticiper les besoins ou d’adapter les dispositifs ou les actions), des besoins économiques locaux et du public.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Animer des actions d’échange et d’information en vue d’améliorer la connaissance mutuelle des réseaux respectifs en accordant de l’importance aux lieux d’échange.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les dispositifs locaux existants et leurs offres de service afin de mieux orienter les bénéficiaires du R.S.A.. - Avoir une meilleure connaissance mutuelle des dispositifs sur le département en faveur des bénéficiaires du R.S.A.. - Dynamiser le travail partenarial autour d’objectifs qui tiennent compte des besoins spécifiques des bénéficiaires et des besoins en main d’œuvre des entreprises en permettant la mobilisation des moyens ou en les faisant évoluer. - Identifier et impulser les modes d’intervention et les aides pour les besoins précis des bénéficiaires du R.S.A..
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude d’opportunité afin de mettre en place un extranet (espace d’échanges, de partage de fichiers, ...). - Organiser et/ou participer à des réunions d’information en direction des référents ou des correspondants R.S.A.. - Réaliser des plaquettes d’information sur les aides et les offres de service qui pourront être transmises par les référents aux bénéficiaires du R.S.A.. - Réaliser des dossiers complets pour tous les référents comprenant des documents communs, plaquettes, fiche de transmission,... remis à l’occasion de réunions d’information auprès des référents R.S.A. ou disponibles sur un extranet.
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne</p>
<p>Co-pilotage</p>	<p>Unité territoriale 77 de la D.I.R.E.C.C.T.E., Pôle emploi.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>Structures supports de P.L.I.E. (plan local pour l’insertion et l’emploi), M.D.E.F. (Maison de l’emploi et de la formation), Missions locales, Région.</p>
<p>Livrables</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de fiches produites. - Nombre de réunions réalisées. - Nombre de dossiers complets transmis.
<p>Évaluation</p>	<p>Réalisation des livrables.</p>

Intitulé	<u>FICHE-ACTION n° II.1.2.</u> Optimiser l'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A.
Descriptif	<p>Le R.S.A. est indissociable, dans son principe, du droit à l'accompagnement. Cet accompagnement social ou professionnel est adapté à leurs besoins et organisé par un référent unique, désigné par le Président du Conseil général (art. L262-27 du Code de l'action sociale et des familles).</p> <p>Afin de diversifier et d'adapter les réponses à apporter aux difficultés des personnes, le Département a mis en place plusieurs types d'accompagnement qui ont en commun un certain nombre de dispositions sur lesquelles les opérateurs rendent compte. Par ailleurs, les dispositifs relevant du droit de chacun des acteurs sont mobilisées (Maisons départementales des solidarités, Missions locales et Pôle emploi).</p>
Finalité	Sortir le bénéficiaire du dispositif R.S.A. par l'accès ou le retour à un emploi durable.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Remobiliser les bénéficiaires afin d'éviter toute rupture dans le parcours d'accompagnement qui pourraient être dommageable pour ces derniers. - Mettre en œuvre un parcours d'insertion réfléchi et défini. - Co-construire le parcours d'insertion selon les capacités, les potentialités et les compétences professionnelles des personnes. - Définir et aider à mettre en œuvre un projet professionnel en cohérence avec les diplômes, les compétences et les réalités du marché de l'emploi. - Aider à acquérir des outils et des méthodes efficaces et professionnelles afin de structurer et d'accélérer le retour à l'emploi.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Orienter les bénéficiaires vers le référent correspondant à ses problématiques. - Accompagner les bénéficiaires vers l'emploi en s'adaptant à ses besoins. - Mettre en œuvre les outils et les méthodes pédagogiques et/ou professionnelles tout au long du parcours. - Saisir les parcours des bénéficiaires via un outil informatique de suivi des parcours d'insertion (depuis la signature du contrat jusqu'à la sortie du dispositif). - Saisir l'équipe pluridisciplinaire au terme des douze mois d'accompagnement pour confirmer son accompagnement ou proposer une réorientation. - Accompagner les bénéficiaires à compter de la reprise ou de l'accès effectifs à un emploi ou une formation dans un délai de 6 mois maximum.
Pilotage	Département de Seine-et-Marne.
Partenaires engagés	C.A.F., Pôle emploi, M.D.S., A.I.P., C.A.R.E.D., C.C.A.F, C.O.S. de Montereau et de Nemours, Domicile Services, M.E.P., O.D.E., Partage 77, P.I.J.E., R.É.A.L.I.T.É., Travail Entraide, les 12 Missions locales du département, Migrations Santé, Com C Formation, Pro Métiers, Merval R.H., Insertion et Développement, A.F.I.L.E. 77.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes suivies dans l'année. - Nombre d'emplois proposés. - Durée moyenne de l'accompagnement. - Nombre de sorties emploi (type et durée des contrats signés). - Secteurs d'activités mobilisés. - Nombre de réorientations, abandons (motifs). - Nombre de bénéficiaires maintenus dans l'emploi après la signature du contrat.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage annuel avec chaque organisme. - Bilan quantitatif et qualitatif du dispositif. - Bilan individuel de fin d'action transmis au bénéficiaire.

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-ACTION n° IL.1.3.</u></p> <p style="text-align: center;">Offrir une palette d'outils d'insertion permettant l'accès à l'emploi</p>
<p>Descriptif</p>	<p>Le Département s'est doté d'une palette d'actions visant à favoriser l'insertion sociale et socioprofessionnelle des bénéficiaires du R.S.A.. Elles ont toutes pour objectif d'aider les bénéficiaires du R.S.A. à développer leurs capacités à assumer leurs propres projets d'insertion. À titre d'exemple, on peut citer le Pack insertion, qui s'adresse aux bénéficiaires du R.S.A. ou ayant droit (conjoint). Il est conçu comme un parcours d'insertion qui se présente sous la forme "d'un bouquet de services" allant du social au professionnel.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Proposer une boîte à outils pour faciliter le parcours d'insertion en visant la diversité et la disponibilité en différents lieux du département.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'offre d'insertion en Seine-et-Marne, en intégrant des formations et des actions de mobilisation. - Mobiliser les outils en fonction des besoins sur chacun des territoires. - Mettre en œuvre une logique de parcours vers l'emploi durable. - Compléter les savoirs ou compétences des bénéficiaires du R.S.A. afin d'optimiser leurs possibilités d'accès à l'emploi.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer le bon déroulement des outils en coordonnant la mise en place de différentes actions sur un territoire défini. - Prendre contact avec les différents opérateurs et prescripteurs afin de leur proposer la méthodologie. - Concevoir la mise en place et le suivi d'un tableau de bord de programmation des actions auprès des opérateurs et des prescripteurs. - Déclencher le démarrage des actions et en assurer le suivi par l'animation des réunions des bilans et des visites sur places.
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>Avenirs Créatifs, S.J.T., A.L.I.S.E.P., U.P.R.O.M.I., I.D. Formation, La Compagnie Masquarades, Alfa-Pluriformation, Millénium, P.I.J.E., A.P.C..</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste d'émargement. - Évaluation stagiaire et prescripteurs. - Q.C.M. des stagiaires. - Fiche de visite sur place. - Bilan prestataire global et individuel. - Bilan de fin d'action.
<p>Évaluation</p>	<p>Comité de pilotage 2 fois par an, qui est en charge du suivi et de l'évaluation du dispositif.</p>

Intitulé	<u>FICHE-PROJET n° II.1.4.</u> Améliorer l'accès des bénéficiaires du R.S.A. aux actions de formation
Descriptif	La formation représente un enjeu important pour l'insertion professionnelle. D'une part, la population des bénéficiaires du R.S.A. se caractérise par un très faible niveau d'études : les personnes ayant un niveau inférieur ou égal au B.E.P.C. représentent plus de 60 % des personnes ayant un accompagnement en cours. D'autre part, les qualifications sont souvent inadaptées aux demandes réelles des entreprises. Enfin, certains bénéficiaires sont dans l'incapacité d'entrer dans une démarche de formation pour des raisons diverses et cumulatives (rejet de l'apprentissage, fondamentaux non maîtrisés, troubles du comportement) mais également du fait de problématiques socio-économiques (coûts générés par la formation, garde des enfants problématique,...).
Finalité	Améliorer l'accès des bénéficiaires du R.S.A. aux dispositifs du programme régional de formation (P.R.F.) afin de leur faciliter l'accès à l'emploi.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de l'offre de formation régionale par les bénéficiaires du R.S.A. et les structures responsables de leur accompagnement. - Répondre de manière adaptée aux besoins du territoire (adéquation entre l'offre et la demande) - Améliorer la connaissance et le suivi des flux des bénéficiaires du R.S.A. accédant à l'offre de formation professionnelle. - Proposer des actions expérimentales pour les salariés en insertion en fonction des besoins ou des métiers identifiés et aménager des temps de formation dans leur parcours. - Acquérir des compétences et des qualifications dans le cadre d'un parcours d'accès à la qualification. - Se doter d'une organisation permettant d'échanger les informations entre les partenaires, de les analyser et d'en déduire des axes d'amélioration. - Apporter mutuellement son expertise et sa connaissance des publics dans le cadre de montage de formation et du prochain P.D.I.L.E.. - Mutualiser les aides financières individuelles (A.P.R.E. et microcrédit personnel).
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système de communication afin d'informer les référents R.S.A. des formations et des places disponibles. - Assurer une sécurisation des parcours par la mobilisation des référents tout au long de la formation. - Mettre à disposition des référents l'ensemble des supports et informations nécessaires à la sensibilisation et à l'accès aux formations. - Identifier les besoins en matière de formation et de qualification des bénéficiaires du R.S.A. afin de développer des dispositifs de formations adaptées. - Accompagner la recherche d'offres d'emploi ou organiser des relais avec le référent à l'issue de l'action à partir d'un plan d'action partagé.
Pilotage	Département de Seine-et-Marne.
Partenaires engagés	Pôle emploi, Région Île-de-France.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires du R.S.A. orientés vers le P.R.F.. - Nombre de bénéficiaires intégrés dans une action de formation ou de qualification. - Nombre d'abandons. - Taux de réussite.
Évaluation	Comité technique annuel.

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-PROJET N° II.1.5.</u></p> <p style="text-align: center;">Renforcer les liens entre l’insertion par l’activité économique, les prescripteurs et les entreprises</p>
<p>Descriptif</p>	<p>Les structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) permettent à des personnes éloignées de l'emploi, et plus particulièrement des bénéficiaires du R.S.A., en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité), de reprendre un emploi dans un parcours d'insertion adapté. Ces structures spécialisées, existent sous plusieurs formes, comme les ateliers et chantiers d'insertion, les entreprises d'insertion, les associations intermédiaires ou les entreprises de travail temporaire d'insertion. Elles fournissent aux personnes qu'elles embauchent un accompagnement renforcé qui doit restaurer leur employabilité et faciliter leur insertion professionnelle dans une logique de parcours. Ainsi, l'entrée dans l'une de ces structures est pour beaucoup de bénéficiaires du R.S.A. une étape nécessaire dans le parcours vers un emploi stable et durable dans une entreprise.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Améliorer la visibilité des S.I.A.E. en renforçant les liens avec les prescripteurs et les entreprises.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'orientation des bénéficiaires du R.S.A. vers les structures les plus adaptées à leurs problématiques. - Construire un parcours cohérent dont l'objectif est l'accès à l'emploi entre les S.I.A.E., les prescripteurs et les entreprises. - Amener le public à des emplois offerts sur le marché du travail. - Valoriser les initiatives de terrain pour une meilleure connaissance du monde de l'insertion.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les chefs d'entreprises aux projets des structures. - Mettre en réseau les S.I.A.E. afin qu'elles partagent les bonnes pratiques en matière de pratiques commerciales, d'accompagnement, de mobilisation des publics, de relations avec les futurs employeurs potentiels. - Organiser des forums ou des portes ouvertes.
<p>Pilotage</p>	<p>Unité territoriale 77 de la D.I.R.E.C.C.T.E..</p>
<p>Co-pilotage</p>	<p>Pôle emploi, Département de Seine-et-Marne, Responsables des têtes de réseau.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>Les structures de l'insertion par l'activité économique de Seine-et-Marne, les entreprises, les accompagnateurs vers l'emploi, les accompagnateurs spécialisés.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'entreprises contactées. - Nombre d'offres d'emploi remontées. - Nombre de réunions organisées. - Nombre d'accords conclus avec les acteurs de l'économie.
<p>Évaluation</p>	<p>Comité technique annuel en lien avec le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique (C.D.I.A.E.).</p>

II.2. ACCÉDER AU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Afin de disposer d'outils de placement en entreprise permettant de faire aboutir de manière très concrète des parcours d'insertion, le Département a prévu d'étendre ou de développer des dispositifs adaptés aux publics visés, aux entreprises qui recrutent et aux territoires concernés.

Fiche-PROJET n° II.2.1.

Faciliter l'accès au service public de l'emploi

Fiche-ACTION n° II.2.2.

Élargir la clause d'insertion dans les marchés publics

Fiche-ACTION n° II.2.3.

Renforcer les plates-formes d'accès à l'emploi

Fiche-PROJET n° II.2.4.

Accompagner les bénéficiaires du R.S.A. dans l'emploi

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-PROJET n° II.2.1.</u></p> <p style="text-align: center;">Faciliter l'accès au service public de l'emploi</p>
<p>Descriptif</p>	<p>L'emploi est une priorité partagée au niveau du département et une palette riche de mesure est proposée par les différents acteurs impliqués dans ce domaine. Cependant, force est de constater que certains bénéficiaires du R.S.A. ont des difficultés à avoir accès aux mesures proposées par le service public de l'emploi, pour des raisons d'éloignement géographique ou de difficultés de transport. Il peut s'agir aussi d'une distance socioculturelle, linguistique ou psychologique importante envers les institutions.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Mettre en synergie toutes les structures concourant à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du R.S.A..</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'information de proximité liée à l'emploi, la formation et l'insertion professionnelle. - Développer une posture de promotion des bénéficiaires du R.S.A. vers l'emploi. - Coordonner les partenariats multiples avec les acteurs majeurs opérants de l'insertion sur leur territoire. - Favoriser l'implication des entreprises dans l'insertion des publics en difficultés et plus particulièrement des bénéficiaires du R.S.A.. - Développer une offre de services adaptée aux publics : accès aux outils informatiques de recherche d'emploi, coaching, accompagnement post embauche.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et cibler par territoire les bénéficiaires du R.S.A. et leurs difficultés d'accès à l'emploi. - Informer sur les mesures d'insertion, les possibilités de formation et les secteurs d'activités en tension. - Intervenir le plus rapidement possible après l'ouverture de droit afin de mettre en place sans attendre des actions d'insertion adaptées. - Sensibiliser et organiser des informations pour les personnes en charge des suivis (notion de parcours d'insertion, suivi des publics cibles,...). - Exploiter les informations des observatoires et de la G.P.E.C.T. (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale).
<p>Pilotage</p>	<p>Unité 77 D.I.R.E.C.C.T.E et Pôle emploi.</p>
<p>Co-pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>P.L.I.E., M.D.E.F., Missions locales, les structures de l'insertion par l'activité,...</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de bénéficiaires du R.S.A. accédant aux prestations de Pôle emploi (E.M.T., P.O.E., A.F.P.R., plate-forme à vocation professionnelle,...), sous réserve des données disponibles.</p>
<p>Évaluation</p>	<p>Comité technique annuel.</p>

Intitulé	<u>FICHE-ACTION n° II.2.2.</u> Élargir la clause d'insertion dans les marchés publics
Descriptif	<p>L'insertion des clauses sociales dans les marchés publics relève d'une volonté politique de s'investir dans l'accès à l'emploi pour des publics présentant des difficultés d'insertion et notamment économique. Jusqu'en 2001, la réglementation des marchés publics ne déterminait pas un terrain juridique suffisamment stable pour inciter les donneurs d'ordres à développer des actions d'insertion et pour conduire les entreprises à recevoir favorablement les clauses dites anciennement "de mieux disant". Depuis plusieurs années et particulièrement depuis le Grenelle de l'insertion, le Code des marchés publics incite les entreprises à introduire dans leurs marchés de travaux, des clauses d'insertion sociale.</p> <p>Depuis le 1^{er} janvier 2009, la clause d'insertion sociale du Département s'applique à des marchés dont le montant estimatif est supérieur ou égal à 1 million d'euros hors taxes, et dont la durée sera au minimum de 3 mois.</p>
Finalité	Favoriser l'insertion et l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières, par la mise en œuvre d'une clause d'insertion sociale permettant d'utiliser la commande publique comme levier pour l'insertion et activer les dépenses.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Participer au développement de la clause d'insertion en lien avec l'agenda 21 et les autres acheteurs publics. - Faciliter les passerelles entre les structures de l'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) et les entreprises. - Aider à la définition des postes et à la préparation des recrutements. - Assurer l'adéquation entre les besoins de l'entreprise et le profil des bénéficiaires pouvant être recrutés par l'entreprise. - Aider le retour à l'emploi des personnes en démarche d'insertion professionnelle.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les marchés susceptibles d'intégrer une clause d'insertion sociale. - Accompagner les entreprises et les collectivités locales par un appui technique et administratif pour inclure les clauses sociales dans les marchés publics. - Fournir aux entreprises une assistance dans la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale, notamment en relayant l'information sur les modalités de réponse à la clause et en recherchant la main-d'œuvre nécessaire au travers de l'activation d'un réseau de prescripteurs. - Informer les organisations professionnelles afin d'améliorer l'efficacité de la clause d'insertion sociale. - Proposer des rencontres avec des représentants des secteurs d'activités non encore explorés (nettoyage et entretien d'espaces verts).
Pilotage	Département de Seine-et-Marne.
Partenaires engagés	Unité territoriale 77 de la D.I.R.E.C.C.T.E., Direction du développement des territoires (D.D.T.), Maisons de l'emploi et de la formation (M.D.E.F.), Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77), B.T.P. 77, Chambre syndicale des travaux publics de Seine-et-Marne (C.S.T.P. 77), Initiatives 77, organisations professionnelles, politique de la ville.
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires. - Profil des bénéficiaires. - Durée de la clause. - Type de contrat. - Sortie pour emploi ou formation à l'issue de la clause. - Appréciation des entreprises - Nombre d'heures réalisées.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de suivi annuel. - Bilan qualitatif et quantitatif.

Intitulé	<u>FICHE-ACTION n° II.2.3.</u> Renforcer les plates-formes d'accès à l'emploi
Descriptif	La plupart des employeurs, désireux de recruter des personnes en difficultés, sont souvent découragés par la difficulté de toucher ce type de public. Force est de constater que d'une part, les employeurs proposent des postes sans parvenir à recruter des salariés et, d'autre part, de nombreux bénéficiaires du R.S.A. pourraient occuper ces postes s'ils possédaient la totalité des pré-requis nécessaires. Dans cette perspective, les employeurs ont tout intérêt à être parties prenantes des projets locaux de rapprochement des acteurs. Ils y trouvent la possibilité de mieux satisfaire leurs besoins de main d'œuvre et de disposer de relais auprès des professionnels de l'insertion afin d'aider au maintien dans l'emploi et ainsi fidéliser les nouvelles recrues. C'est pourquoi, ont été financées depuis plusieurs années des plates-formes d'accès à l'emploi. En effet, elles constituent une réponse très pragmatique aux problématiques identifiées. Une fois les besoins et les possibilités de recrutement de personnes en insertion identifiés, les partenaires mettent en place un dispositif intégré associant une préparation particulière des bénéficiaires du R.S.A. à la reprise d'un travail en entreprise et un accompagnement personnalisé, ciblé sur la période d'immersion qui suit immédiatement leur embauche.
Finalité	Proposer aux bénéficiaires du R.S.A. un dispositif de plates-formes à l'emploi, afin de favoriser leur accès et leur retour à l'emploi en mobilisant des entreprises.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire à la fois le besoin en recrutement des entreprises et de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. en recherche d'emploi. - Anticiper les besoins de main-d'œuvre des entreprises. - Faciliter l'embauche des bénéficiaires du R.S.A. par les entreprises. - Promouvoir les candidatures de bénéficiaires du R.S.A. inscrits dans les métiers correspondant à leurs compétences professionnelles et leur projet. - Mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement dans l'emploi des bénéficiaires du R.S.A..
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir, négocier les offres d'emploi auprès des entreprises. - Informer les bénéficiaires du R.S.A. sur les opportunités d'emploi. - Identifier les bénéficiaires du R.S.A. intéressés par le métier proposé. - Évaluer les compétences et former les bénéficiaires du R.S.A. aux différents métiers proposés par les entreprises. - Mettre en relation les candidats et les entreprises. - Recevoir les candidats, proposer les candidatures les plus pertinentes et accompagner les candidats lors des entretiens d'embauche.
Pilotage	Département de Seine-et-Marne.
Partenaires engagés	Initiatives 77, OPCALIA, AGEFOS PME, Unité territoriale 77 de la D.I.R.E.C.C.T.E., Pôle emploi,...
Entreprises concernées	Disneyland Resort Paris, Flexcité "PAM 77", A.D.P., plate-forme C.S.T.P. et B.T.P.,...
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de postes proposés. - Nombre de poste pourvus. - Nombre de personnes maintenues dans l'emploi. - Nombre de contrats réalisés. - Durée du parcours.
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique associant les partenaires engagés et en charge du suivi. - Bilan quantitatif et qualitatif.

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-PROJET n° II.2.4.</u></p> <p style="text-align: center;">Accompagner les bénéficiaires du R.S.A. dans l'emploi</p>
<p>Descriptif</p>	<p>Afin de stabiliser les bénéficiaires du R.S.A. dans l'emploi, il est essentiel de sensibiliser les entreprises au rôle qu'elles peuvent jouer. Il est aussi nécessaire de les accompagner pour résoudre les problèmes qu'elles risquent de rencontrer et ainsi lever les problèmes périphériques à l'emploi (logement, mobilité, modes de gardes,...).</p>
<p>Finalité</p>	<p>Faciliter l'insertion professionnelle des bénéficiaires du R.S.A. dans l'emploi.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'information des métiers en tension et des dispositifs d'insertion. - Informer les employeurs sur les contrats aidés et les mesures pour l'emploi. - Promouvoir les logiques tutorales afin de faciliter l'intégration dans l'emploi. - Valoriser les parcours d'insertion réussis auprès des entreprises et des partenaires économiques. - Prévenir la rupture prématurée des contrats de travail des bénéficiaires du R.S.A. nouvellement embauchés.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner la montée en charge des compétences des bénéficiaires du R.S.A. nouvellement embauchés dans l'entreprise. - Être l'interlocuteur du tuteur ou du chef d'entreprise afin de favoriser la qualité et la réussite des actions conduites auprès des bénéficiaires du R.S.A. dans le cadre de contrat ou de période de professionnalisation,... - Assurer un suivi renforcé des bénéficiaires pour toute difficulté d'ordre social qui pourrait remettre en cause l'insertion en emploi au cours des 6 premiers mois d'activités. - Recenser les besoins des entreprises afin d'obtenir des offres d'emploi pour les diffuser lors des comités emploi.
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>M.D.E.F, C.G.T., C.C.I., S.P.E., Cité des métiers, Pôle emploi.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Spécifique selon les dispositifs.</p>
<p>Évaluation</p>	<p>Spécifique selon les dispositifs.</p>

III. Favoriser l'accès aux droits des bénéficiaires du R.S.A.

Le profil des bénéficiaires du R.S.A. se caractérise par un cumul de handicaps. L'analyse des parcours de ce public fait apparaître une grande diversité. La plupart de leurs problèmes ne se réduisent pas à l'insuffisance de revenus mais se manifestent dans les domaines du logement, de la santé, de la mobilité ou de la participation à la vie culturelle et citoyenne. Lorsque ces problématiques sont trop présentes, elles constituent un frein majeur à leur insertion professionnelle et font temporairement obstacle à leur engagement dans une démarche de recherche d'emploi.

C'est pour ces raisons que le Département se mobilise à soutenir des initiatives ou des actions très concrètes dans des domaines différents.

Fiche-PROJET n° III.1.

Apprendre à se déplacer autrement

Fiche-ACTION n° III.2.

Lutter contre la précarité énergétique

Fiche-PROJET n° III.3.

Développer l'accès à la culture et aux loisirs

Fiche-PROJET n° III.4.

Faciliter les modes d'accueil

Fiche-ACTION n° III.5.

Améliorer l'accès aux soins

Intitulé	<u>FICHE-PROJET n° III.1.</u> Apprendre à se déplacer autrement
Descriptif	Les caractéristiques géographiques propres au territoire seine-et-marnais conduisent le Département à porter une attention particulière à la question de la mobilité des bénéficiaires du R.S.A.. En effet, on constate que pour travailler, il est important de pouvoir se déplacer. L'absence de moyens de mobilité est un frein très fréquemment relevé par les acteurs de terrain. Ils revêtent de multiples causes : carence en transports collectifs, surtout en zone rurale (absence de lignes, horaires trop restrictifs,...), absence de permis de conduire et/ou de véhicule, problème financier (coût du carburant,...), mauvaise connaissance des dispositifs d'aide au transport en commun (carte donnant accès à la gratuité) et enfin freins d'ordre psychologique (appréhension à quitter son environnement,...). Ainsi, les difficultés à se déplacer sont nombreuses et entravent l'insertion des bénéficiaires du R.S.A. à tous les niveaux, dans la mesure où elles les empêchent d'accéder à des emplois ou à des prestations d'insertion.
Finalité	Développer des mesures destinées à prendre en compte les divers freins liés à la mobilité, qui peuvent être à la fois matériels ou psychologiques, afin de faciliter le chemin vers l'emploi ou la formation des bénéficiaires du R.S.A..
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des dispositifs afin de favoriser les déplacements (covoiturage, transport solidaire,...). - Mutualiser les aides financières individuelles (A.P.R.E. et microcrédit personnel). - Mieux faire connaître les dispositifs proposant une offre tarifaire spécifique. - Inciter les bénéficiaires du R.S.A. à se déplacer en utilisant le réseau de transport en commun dans un souci notamment de développement durable. - Mettre en place une plate-forme mobilité sur le département (centre de ressources, offres partagées du territoire,...).
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Co-animation du groupe départemental mobilité (G.D.M.) en lien avec le service public de l'emploi départemental. - Animer une réflexion et une démarche destinée à diffuser les bonnes pratiques.
Pilotage	Département de Seine-et-Marne.
Co-pilotage	Service public de l'emploi départemental (S.P.E.D.).
Partenaires engagés	P.I.J.E., Région Île-de-France, Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies (A.R.E.N.E.), Crédit municipal de Paris,...
Outils mobilisés	Plusieurs dispositifs ont été mis en œuvre par les différents acteurs parmi lesquels on peut citer : le transport à la demande, la centrale de covoiturage, la location de véhicules à 2 roues, le transport solidaire ainsi que la mobilisation de fonds spécifiques.
Indicateurs de suivi	Spécifique selon les dispositifs.
Évaluation	Spécifique selon les dispositifs.

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-ACTION n° III.2.</u></p> <p style="text-align: center;">Lutter contre la précarité énergétique</p>
<p>Descriptif</p>	<p>En dépit de multiples recommandations, les actions préventives de sensibilisation, d'information et d'amélioration de l'habitat restent insuffisantes et surtout mal connues. Parfois, elles sont trop onéreuses pour les ménages précarisés. C'est pourquoi, le Département a décidé d'être à l'origine de démarches qui, d'une part, visent à mettre en priorité dans ses objectifs de développement durable, le déploiement d'initiatives favorisant la maîtrise de l'énergie et, d'autre part, contribuent à maintenir la lutte contre les exclusions.</p> <p>À travers ces initiatives, le Département souhaite aider la réhabilitation énergétique des logements des personnes à revenus modestes ou en difficulté. Ainsi, en partenariat avec le PACT de Seine-et-Marne, une mission préventive, s'adressant aux personnes en difficulté, dont les bénéficiaires du R.S.A., a été mise en œuvre au cours de l'année 2009.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Mettre en place un plan de prévention des impayés d'énergie.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre des mesures visant à maîtriser les dépenses d'eau et d'énergie. - Informer les locataires sur les modalités d'utilisation des équipements. - Prévenir les impayés. - Aider les ménages à réaliser des travaux de maîtrise de l'énergie en leur octroyant une subvention égale à celle de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (A.N.A.H.).
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des informations territoriales en direction des publics en situation de précarité énergétique. - Organiser des formations en direction des travailleurs sociaux. - Effectuer des visites, prodiguer des conseils, réaliser des diagnostics thermiques et des travaux si nécessaire.
<p>Public</p>	<p>Propriétaires occupant et locataires du parc privé.</p>
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>PACT de Seine-et-Marne, Maisons départementales des solidarités, A.N.A.H., C.A.F..</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Tableau de suivi des ménages orientés vers le PACT 77 comportant le nombre de signalements.</p>
<p>Évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Comité technique biannuel. - Bilan quantitatif et qualitatif annuel.

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-PROJET n° III.3.</u></p> <p style="text-align: center;">Développer l'accès à la culture et aux loisirs</p>
<p>Descriptif</p>	<p>La culture n'est pas un simple "plaisir" : au même titre que l'emploi, le logement, la santé, elle est aussi un besoin social. Ainsi, la culture peut être considérée comme un outil d'insertion sociale et professionnelle qui permet aux bénéficiaires du R.S.A. en recherche d'emploi, de se mettre dans une dynamique positive leur redonnant confiance et les revalorisant. Les actions culturelles peuvent constituer une étape importante dans la vie des personnes qui y participent et qui y (re)découvrent une autonomie parfois perdue.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Favoriser la culture sous toutes ses formes et proposer une offre de qualité, diversifiée et accessible à tous les bénéficiaires du R.S.A..</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des réunions d'échanges, mobilisant les référents R.S.A. et plus particulièrement les travailleurs sociaux des Maisons départementales des solidarités, pour échanger sur les mécanismes culturels. - Développer des actions collectives sur des territoires tests afin d'analyser la pertinence de construire des modules culturels à visée professionnelle pour le Pack insertion 2012. - Recenser l'offre culturelle sur chaque territoire (tarifs réduits ou gratuits). - Développer les contacts entre les référents R.S.A. et les professionnels des secteurs culturels et artistiques.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des référents culturels sur chaque territoire afin de faciliter l'accès à la culture en créant un pôle de ressources dédié à l'information culturelle. - Construire des outils diffusables à l'ensemble des référents et des bénéficiaires du R.S.A. pour favoriser l'accès à la culture et aux loisirs. - Rendre plus accessible l'accès à "Culture du cœur" et à la carte "Balad Pass 77" en informant les référents et les bénéficiaires R.S.A. sur les offres disponibles. - Diffuser à l'ensemble des référents R.S.A. toutes les offres culturelles, évènementielles, sportives et touristiques disponibles sur le département.
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>Culture du cœur, Comité départemental du tourisme.</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'invitations diffusées. - Nombre de places réservées, par qui et par quelles structures. - Nombre de sorties par mois et par sites visités.
<p>Évaluation</p>	<p>Constitution d'un groupe technique.</p>

Intitulé	<u>FICHE-PROJET n° III.4</u> Faciliter les modes d'accueil
Descriptif	Dans une démarche d'insertion, la question de la garde des enfants doit être appréhendée comme un élément à part entière du projet d'insertion. Bien souvent les amplitudes horaires des modes d'accueil sont inadaptées aux contraintes des emplois proposés. Les coûts sont souvent trop élevés par rapport aux revenus perçus et les bénéficiaires du R.S.A. devenant employeur d'une assistance maternelle ne bénéficient pas d'un accompagnement adapté. C'est pour ces raisons que certaines personnes ont recours au système D dans leur environnement proche (famille, voisins, assistantes maternelles non déclarées, ...). Face à ce constat, la mise en place d'une réflexion commune autour de la construction de dispositifs innovants semble une approche intéressante à développer dans le cadre de la politique de retour à l'emploi.
Finalité	Lever l'obstacle lié à la difficulté d'organisation familiale et à la garde des enfants qui peuvent empêcher l'engagement d'un parcours d'insertion.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et former les professionnels de la petite enfance sur l'accueil des bénéficiaires du R.S.A. et ses spécificités. - Diffuser des informations auprès des référents et des bénéficiaires R.S.A. (plaquettes, documents divers, site internet,...). - Accompagner les bénéficiaires du R.S.A. devenant employeur d'assistante maternelle (mode de garde individuel). - Être force de propositions sur des dispositifs innovants liés, entre autre, aux horaires atypiques.
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un état des lieux de l'offre et de la demande des modes d'accueil par territoire géographique. - Capitaliser des informations sur différentes thématiques (coût de la prestation de service unique, les disponibilités, les lieux et les horaires des modes d'accueil, les modalités administratives et financières) afin de constituer un "référentiel". - Organiser une ou des réunions avec la Région afin de mettre en place des modules de formations pour enrichir les professionnels de la petite enfance. - Constituer des groupes de travail selon les thématiques à étudier.
Pilotage	Département de Seine-et-Marne (Direction de la santé et de la petite enfance, Direction territoriale des solidarités, Direction de l'insertion et de l'habitat) et C.A.F..
Partenaires engagés	Région Île-de-France, Initiatives 77, Pôle emploi, commission départementale de l'accueil des jeunes enfants.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Comptes rendus. - Création d'outils. - Remontée des propositions.
Suivi et évaluation des stratégies	Création de fiches évaluation.
Évaluation	Constitution d'un comité technique.

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-ACTION n° III.5.</u> Améliorer l'accès aux soins</p>
<p>Descriptif</p>	<p>Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à une couverture d'assurance maladie, quelque soit son niveau de vie. Mais les référents R.S.A. constatent que beaucoup de bénéficiaires ne font pas valoir leurs droits à la couverture maladie universelle complémentaire (C.M.U.-C) ou à l'aide complémentaire santé. En effet, certaines personnes n'accomplissent pas les démarches nécessaires, faute d'informations. Ainsi, la santé est souvent un élément évoqué, ou repéré par les référents R.S.A., comme un des freins entrants dans les démarches d'insertion.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Aider les bénéficiaires du R.S.A. à prendre conscience qu'ils peuvent être acteurs de la préservation de leur capital santé en les informant sur leurs droits d'accès à la C.M.U.-C ou à l'aide complémentaire santé dès l'instruction du R.S.A..</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux soins en mettant en œuvre une démarche de prévention de la santé. - Renforcer l'articulation entre le Département, la Caisse primaire d'assurance maladie (C.P.A.M.), la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France (C.R.A.M.I.F.), la C.A.F. et la M.S.A. en charge du traitement des dossiers C.M.U. et/ou de l'accompagnement social des bénéficiaires du R.S.A.. - Soutenir l'accès à la C.M.U.-C ou à l'aide complémentaire santé.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement les instructeurs des dossiers et les référents R.S.A. sur les droits et devoirs des bénéficiaires R.S.A. concernant leur prise en charge santé en proposant des formations. - Transmettre à chaque instructeur ou référent, un dossier d'information sur la C.M.U.-C et l'aide complémentaire de santé.
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Co-pilotage</p>	<p>C.P.A.M. (service C.M.U.).</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>C.R.A.M.I.F. (service social), C.C.A.S, C.A.F., les référents R.S.A..</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Taux de bénéficiaires du R.S.A. ayant obtenu une prise en charge.</p>
<p>Évaluation</p>	<p>Comité technique annuel.</p>

IV. Gouvernance du dispositif

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées. En effet, par le biais de cette gouvernance, le pacte va se doter d'un ensemble de règles à respecter afin d'en assurer le bon fonctionnement.

Par ailleurs, à travers les comités de pilotages, les membres composants cette gouvernance auront pour but de définir les grandes orientations stratégiques, de s'assurer que les objectifs soient atteints et que les ressources ne soient pas utilisées à d'autres fins que celles définies dans ce présent pacte.

Enfin, à travers le pacte et plus précisément des actions développées, cette gouvernance permettra de nouer des partenariats autour d'objectifs clairs, mesurables et évaluables, mais aussi d'organiser l'évaluation des actions et du dispositif.

IV.1. VALORISATION FINANCIÈRES DES ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU P.T.I.

IV.2. ÉVALUATION D'UNE FICHE PROJET

IV.3. GOUVERNANCE DU PACTE

IV.4. ÉVALUATION ET PILOTAGE DU PACTE

IV.5. DURÉE ET RÉVISION DU PACTE

<p>Intitulé</p>	<p style="text-align: center;"><u>FICHE-PROJET n° IV.2</u> Évaluer une fiche projet</p>
<p>Descriptif</p>	<p>Tout dispositif a besoin d’être mesuré en termes de qualité des services rendus. Ainsi, il semble opportun de mettre en place une démarche évaluative pour permettre aux commanditaires d’optimiser leurs idées et d’accroître leur efficacité. En effet, l’évaluation est non seulement un outil d’analyse et d’amélioration du dispositif mais également un instrument de communication et de transparence vis-à-vis des partenaires engagés.</p>
<p>Finalité</p>	<p>Fournir aux commanditaires des éléments d’appréciation du dispositif tout en faisant apparaître les axes d’amélioration ou de réorientation à envisager en construisant une méthodologie d’évaluation.</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et rédiger un cahier des charges proposant une démarche d’évaluation. - Définir une méthodologie d’évaluation de l’action et la mettre en œuvre afin de contribuer à l’analyse de l’action et à son optimisation. - Créer une démarche qualitative et quantitative d’évaluation en proposant des outils simples et facilement transférables. - Élaborer une démarche qualité dans le cadre du pacte.
<p>Modalités de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les dossiers et choisir un prestataire en charge de la démarche. - S’appuyer sur diverses techniques et outils de collecte et de traitement de l’information qui permettront d’apprécier l’impact de la mesure mise en œuvre. - Recenser et exploiter les données existantes et les avis des partenaires engagés afin de définir la méthode et les critères d’évaluation. - Rédiger des notes afin de transmettre la méthode aux commanditaires.
<p>Pilotage</p>	<p>Département de Seine-et-Marne.</p>
<p>Partenaires engagés</p>	<p>Pôle emploi, Unité territoriale 77 de la D.I.R.E.C.C.T.E..</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports intermédiaire et final présentant les résultats des évaluations. - Note méthodologique détaillée présentant la mise en œuvre de l’évaluation.
<p>Évaluation</p>	<p>Le comité technique, formé sur l’initiative des commanditaires, assurera le suivi et la validation des travaux. Il se réunira régulièrement pour prendre connaissance des résultats intermédiaires et déterminera les suites à donner.</p>

IV.3. GOUVERNANCE DU PACTE

Le pacte territorial pour l'insertion présente les engagements des différents acteurs investis dans le parcours des bénéficiaires du R.S.A..

IV.4. PILOTAGE DU DISPOSITIF

La Direction de l'insertion et de l'habitat assure le pilotage et l'évaluation du présent pacte en lien avec les orientations du programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

IV.4.1. Pilotage du pacte

Un comité de pilotage réunissant les élus concernés du Département, la Direction générale adjointe de la solidarité, la Direction de l'insertion et de l'habitat, ainsi que les responsables institutionnels de chaque partie prenante, se tiendra une fois par an. Il validera le bilan annuel attestant de l'état de réalisation du pacte et définira les orientations à suivre pour l'exercice à venir.

Un comité technique réunissant, par axe stratégique, les responsables opérationnels du Département et les pilotes de chaque fiche-action ou projet, se tiendra, une fois par semestre. Il vérifiera le bon déroulement de l'axe et en évaluera la pertinence afin de rechercher, si besoin, les adaptations nécessaires. À chaque fin de comité technique, un bilan sera dressé et présenté au comité de pilotage.

IV.4.2. Pilotage de chaque action

Pour chaque action, un pilote est désigné. Il est en charge de la mise en œuvre et de l'évaluation de l'action. Pour cela, il devra réaliser une note de synthèse sur l'état d'avancement de l'action ou du projet afin de préparer les comités techniques. De plus, il transmettra en fin d'année un bilan complet retraçant les différentes étapes de l'action. Ainsi, pour réaliser ces deux documents, le pilote mobilisera les partenaires engagés du pacte qui, ensemble, s'engageront d'une part, à mobiliser leurs moyens en vue d'atteindre les objectifs visés de l'action ou du projet auquel ils participent et, d'autre part, à transmettre à des fins de traitements statistiques et d'évaluation tout élément susceptible de les alimenter.

IV.5. ÉVALUATION DU PACTE

L'évaluation est un incontournable des politiques de développement durable. Elle contribue à la démocratie et à sa dimension participative. L'évaluation permet de mesurer, d'évaluer, d'adapter et de rendre compte de l'action publique. Elle doit s'appuyer sur une démarche pragmatique, des outils cohérents et partagés et doit permettre une présentation régulière de l'état d'avancement de la démarche. C'est dans ce cadre que s'inscrit le pacte territorial pour l'insertion. La pratique de l'évaluation sera développée à plusieurs niveaux et une présentation en sera faite à chaque comité de pilotage. Ainsi, elle sera composée de trois niveaux :

- un bilan par fiche action ou projet établi par chaque pilote,
- un bilan par axe stratégique établi par le pilote du pacte,
- un bilan global du pacte effectué à partir des éléments transmis au pilote.

À noter, le premier axe stratégique du présent pacte ne sera pas soumis à cette évaluation. En effet, les dispositifs cités dans cet axe sont soumis à des modalités de suivi et d'évaluation bien précis dans le cadre de la loi du 1^{er} décembre 2008.

IV.6. DURÉE ET RÉVISION DU PACTE

IV.6.1. Durée

Le présent Pacte territorial est conclu pour une durée de trois ans et entrera en vigueur à compter de la date de sa signature.

IV.6.2. Révision du pacte

Le pacte pourra être adapté et enrichi en fonction des orientations définies, d'une part, par la politique du Département et, d'autre part, par l'évolution de la législation réglementant le R.S.A.. De plus, les partenaires qui n'en sont pas initialement signataires pourront s'y associer selon leurs compétences et selon les axes de travail développés, s'ils en approuvent le contenu et souhaitent contribuer à sa mise en œuvre. Par leur signature, les partenaires ne s'engagent pas nécessairement sur l'ensemble du pacte et ne s'engagent pas financièrement, mais ils marquent une volonté de croiser les compétences pour agir en faveur des bénéficiaires du R.S.A.. Ainsi toute modification du présent pacte fera l'objet d'un avenant spécifique.

Fait en 5 exemplaires originaux, à Melun, le

Pour le Département de Seine-et-Marne

Pour l'État

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour la Région Île-de-France

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour Pôle emploi

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Pour la Caisse d'allocations familiales de Seine-et-Marne

(nom, qualité du signataire et cachet obligatoires)

Lexique

A.D.P. : Aéroports de Paris

A.F.P.R. : action de formation préalable au recrutement

AGEFOS-PME : Association de gestion des fonds salarié des petites et moyennes entreprises

A.I.P. : Association d'insertion professionnelle

A.N.A.H. : Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat

A.P.I. : allocation de parent isolé

A.P.R.E. : aide personnalisée au retour à l'emploi

A.R.E.N.E. : Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies

A.S. : accompagnement spécialisé

A.V.E. : accompagnateur vers l'emploi

B.E.P.C. : brevet d'étude du premier cycle

B.T.P. : bâtiment et travaux publics

C.A.F. : Caisse d'allocations familiales

C.A.R.E.D. : Cellule d'aide de recherche d'emploi pour les personnes en difficultés

C.A.S. : contrat d'accompagnement social

C.A.S.F. : Code de l'action sociale et des familles

C.C.A.F. : Collectif chrétien d'action fraternelle

C.C.A.S. : centre communal d'action sociale

C.C.I. : Chambre de commerce et d'industrie

C.E.P. : contrat d'engagement professionnel

C.N.A.F. : Caisse nationale d'allocations familiales

C.S.T.P. : Chambre syndicale des travaux publics

C.G.T. : Confédération générale du travail

C.M.U. : couverture maladie universelle

C.M.U.-C : couverture maladie universelle complémentaire

C.O.S. : Centre d'orientation sociale

C.P.A.M. : Caisse primaire d'assurance maladie

C.R.A.M.I.F. : Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

C.S.T.P. : Chambre syndicale des travaux publics

D.D.T. : Direction du développement des territoires

D.I.H. : Direction de l'insertion et de l'habitat

DI.R.E.C.C.T.E. : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

D.S.P. : questionnaire de données socioprofessionnel
D.S.P.E. : Direction de la santé et de la petite enfance
D.T.S. : Direction territoriale des solidarités
D.U.D.E. : dossier unique du demandeur d'emploi
E.M.T. : évaluation en milieu de travail
G.D.M. : groupe départemental mobilité
G.P.E.C.T. : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale
I.A.E. : insertion par l'activité économique
I.O.D.A. : convention d'instruction, d'orientation et du droit à l'accompagnement des allocataires du R.S.A.
M.D.E.F. : Maison de l'emploi et de la formation
M.D.S. : Maison départementale des solidarités
M.E.P. : Mission éducation permanente
M.L. : Mission locale
M.S.A. : Mutualité sociale agricole
O.D.E. : Orientation développement emploi
OPCALIA (organisme paritaire collecteur agréé (O.P.C.A.) des fonds de la formation professionnelle continue, O.P.C.A. interbranche, interprofessionnel, interrégional)
O.P.H. 77 : Office public de l'habitat de Seine-et-Marne
P.D.I. : programme départemental d'insertion
P.D.I.L.E. : programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion
P.E.: Pôle emploi
P.I.J.E. : Promotion initiative jeunes pour l'emploi
P.L.I.E. : plan local pour l'insertion et l'emploi
P.O.E. : préparation opérationnelle à l'emploi
P.P.A.E. : projet personnalisé d'accès à l'emploi
P.R.F. : programme régional de formation
P.T.I. : pacte territorial pour l'insertion
Q.C.M. : questionnaire à choix multiples
R.M.I. : revenu minimum d'insertion
R.S.A. : revenu de solidarité active
S.I.A.E. : structure de l'insertion par l'activité économique
S.J.T.: Solidarité et jalons pour le travail
S.P.E. : service public de l'emploi
U.N.C.C.A.S. : union nationale des centres communaux (et intercommunaux) d'action sociale